

FICHE D'INFORMATION DU LIVRET D'ÉPARGNE

PRESENTATION

Le livret non réglementé du Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine (CFCAL) proposé par Nexity Cockpit Investissement est un livret ordinaire productif d'intérêts, ouvert pour une durée indéterminée et dont les fonds sont disponibles à tout moment, soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux en vigueur au jour de la perception des intérêts.

CONDITIONS D'OUVERTURE

L'ouverture d'un livret peut être demandée par toute personne physique majeure, ayant sa pleine capacité juridique et résident fiscalement en France à l'ouverture du livret et tout au long du fonctionnement du livret.

Le livret est ouvert au nom d'un seul titulaire.

Plusieurs livrets peuvent être ouverts par personne physique. Le dépôt minimum est de 100 €.

CFCAL étudiera la demande de souscription du client et peut refuser cette demande sans être tenu de motiver sa décision.

FONCTIONNEMENT

Le montant minimum d'une opération est fixé à 10 €. Les fonds placés sont disponibles à tout moment. Les versements sur le livret ne peuvent excéder la somme de 10 000 000 €. Le livret ne peut être alimenté que par virement en provenance du compte externe déclaré.

REMUNERATION

Le taux nominal annuel brut de rémunération du livret, soit le Taux Standard, est fixé par CFCAL. Il est révisable à tout moment et communiqué au client par tout moyen.

Le taux nominal annuel brut (taux avant application de la fiscalité et des prélèvements sociaux) en vigueur à la date d'ouverture du livret a été communiqué au client, préalablement à la souscription. Cette information figure sur la présente fiche d'information.

La rémunération du livret est calculée chaque année, selon la règle des quinzaines.

L'intérêt servi court à compter du 1er ou du 16 du mois qui suit le jour d'un versement ; les intérêts afférents aux fonds retirés cessent de courir à la fin de la quinzaine qui précède le jour du retrait.

Les intérêts sont capitalisés et inscrits au crédit du livret au 31 décembre de chaque année.

Le taux nominal annuel brut en vigueur à la date d'ouverture du livret est mentionné dans les conditions particulières et susceptible de variations selon les Conditions générales.

Un taux promotionnel peut être proposé pendant une durée limitée et sous certaines conditions précisées dans l'offre du distributeur.

Les intérêts sont soumis à un prélèvement forfaitaire par défaut au taux en vigueur à cette date valant acompte sur l'impôt sur le revenu.

Les intérêts du livret sont également soumis aux prélèvements sociaux par la Banque à la date de leur inscription en compte, au taux en vigueur à cette date.

GARANTIE

CFCAL adhère au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution qui assure la protection des dépôts. Le plafond de la protection s'élève à 100 000€ par déposant et par établissement de crédit.

TARIFICATION

Aucun frais d'ouverture. Aucun frais de clôture. Tous les frais liés au fonctionnement du livret sont précisés dans le document intitulé « conditions tarifaires » qui a été remis au client lors de la souscription du livret.

Le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation.

Ce document d'information, non contractuel, n'a pas vocation à être exhaustif.

Mise à jour : 19/10/2023